

**Règlement de l'opération commerciale
du 1^{er} Novembre au 31 Décembre 2010
en Région Centre : « 50 € offerts en chèques cadeaux » :**

Le dispositif :

L'offre commerciale* est accessible pour toute nouvelle souscription d'un contrat Santé Individuel entre le 1^{er} Novembre 2010 et le 31 Décembre 2010 (la date de signature du contrat faisant foi), sans condition d'âge, sans condition concernant le nombre de bénéficiaires désignés au contrat, sans condition de formule de garanties.

Le dispositif étant mis en place pour la Région Centre, l'offre commerciale sera accessible uniquement pour les nouveaux adhérents dont le lieu de domicile est situé dans un des départements suivants : Indre, Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret, Cher, Eure et Loir.

* un chèque cadeau de 50€ par contrat signé (et non par bénéficiaire).

Période de l'animation :

Du 1^{er} Novembre 2010 au 31 Décembre 2010 : date de signature du contrat faisant foi (la date d'effet pouvant être postérieure à la période de l'animation).

Les modalités pratiques :

Le chèque cadeau est remis au minimum 1 mois après la prise d'effet du contrat (sans incident de paiement sur la première facture)